PROCLAMATION
DE MESSIEURS
LES MAIRE
ET OFFICIERS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE MONTAUBAN,

Du 26 Mai 1790.

LES MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX : A tout le Peuple & Habitans de cette Ville. En vertu des Décrets de l'auguſte Aſſemblée légiſlative, SA MAJESTÉ s'empreſſe d'envoyer au milieu de vous M. le Baron DE VERTEUIL, Lieutenant-Général de ſes armées, dépoſitaire des ordres & des intentions paternelles d'un Monarque ſi juſtement chéri. Sa venue a pour unique objet de conſommer le grand ouvrage de la paix & du retour à la tranquillité publique, qu'avoit ſi heureuſement commencé M. le Comte D'ESPARBÉS, auſſi digne Citoyen qu'illuſtre Militaire. C'eſt ſur la ſageſſe & l'autorité d'un Officier-Général, recommandable à tant des titres, & par le choix même de SA

MAJESTÉ, que doit reposer toute notre confiance ; il est revêtu de tout commandement sur les troupes réglées, & le détachement de la Milice Nationale Bordelaise prendra ses ordres, auxquels sa marche est entièrement subordonnée. Le Peuple doit donc s'assurer qu'aucune force armée ne pénétrera dans cette enceinte, à moins qu'elle n'y fût autorisée, & que l'approche n'en fut jugée nécessaire par le pouvoir légitime, dans la vue de cimenter le bon ordre, & d'affermir tout ce qui tend à le procurer.

Qu'il ne reste donc aucune apparence de trouble ni d'émotion à l'arrivée très-prochaine de l'Envoyé du Roi ; que cette Cité, à son entrée, ne lui offre que le spectacle consolant du calme, du bon ordre & de la bonne intelligence entre ses Habitans. Montrons que la Loi seule suffit pour nous gouverner. Ne soyons redevables qu'à nous-mêmes, à notre respect pour l'autorité, à un désir sincère de mériter l'affection & les soins de ce bon Roi qui nous aime & nous protège ; ne soyons redevables qu'à nos propres sentimens & à l'obéissance, de l'entière pacification, qui est l'objet de tous les vœux.

A CES CAUSES, oui le Procureur de la Commune, NOUS SUSDITS MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX, invitons & entant que de besoin,

ordonnons à tous les Habitans & Citoyens de cette Ville, d'attendre paiſiblement & avec la plus reſpectueuſe confiance & ſoumiſſion la préſence & les ſages meſures de l'Envoyé de SA MAJESTÉ, qui dans ce moment même ne peut-être éloigné de nos murs. Enjoignons à un chacun de vaquer à ſes travaux, & de reprendre ſes occupations ordinaires, & d'éviter tout ce qui pourroit exciter ou occaſionner le moindre trouble ou inquiétude.

Comme auſſi recommandons à tous & chacun les Habitans & Citoyens, le reſpect pour les Lois, pour l'autorité, une entière docilité aux ordres légitimes, & de concourir par leurs exemples & leurs diſcours à tout ce qui peut procurer & maintenir la tranquillité publique; leur recommandons ſur-tout de placer leur entière confiance dans la ſageſſe de l'Aſſemblée Nationale, dans l'autorité du Roi, & dans les ordres & les meſures qui émaneront de lui, par l'entremiſe de celui qui vient en ſon nom pour être l'image de ſa juſtice & de ſa bienfaiſance. Et la préſente ſera auſſitôt imprimée, publiée & affichée dans la Ville, ſes Fauxbourgs, & par-tout où beſoin ſera.

FAIT au Conſiſtoire de la Maiſon Commune de Montauban, les an & jour ſuſdits. *Signés*

au Registre, CIEURAC, *Maire*; DE GIRONDE; VALET DE REGANHAC; DISSES; DE BERNOY; VIGNIALS; TEULIERES; MIALARET; VIALETES D'AIGNAN; LAGUARRIGUE, *Officiers municipaux*; LADE, *Procureur de la Commune*; MARTIN, *Secrétaire-Greffier*.

A MONTAUBAN,

De l'Imprimerie de VINCENT TEULIERES, Seul Imprimeur du Roi, place Trimond.